



CHARTRE D'ENGAGEMENT DE LA MAISON DE SANTÉ PLURI PROFESSIONNELLE



La Maison de Santé Pluri Professionnelle

Regroupe des professionnels de santé, salariés et libéraux, des professions suivantes : Médecins, Orthophonistes, Infirmières, Kinésithérapeute, Podologues.

Cet exercice regroupé nous permet de vous apporter une qualité de service répondant à vos besoins de santé.

Notre engagement s'articule autour de 3 axes.

1) Vous offrir un accès aux soins pendant une large plage horaire

Les professionnels de santé qui exercent dans le Maison de Santé s'organisent pour vous garantir un accueil couvrant de larges amplitudes horaires.

Nous vous accueillons de :

- **De 8 heures à 20 heures du lundi au vendredi**

et notre secrétariat est joignable au **04.66.25.00.02** ou au **04.66.25.02.80**, également de 8H à 20H.

En dehors de ces horaires d'ouverture, vous pouvez appeler le **CENTRE 15**, qui pourra vous mettre en relation avec le médecin de garde du secteur ou vous orienter immédiatement vers les solutions les plus adaptées au regard de votre état de santé.

2) Vous permettre d'être reçu sans rendez-vous en cas de nécessité

Nous sommes organisés pour répondre rapidement à vos demandes de soins et pouvoir, si votre état de santé le nécessite, vous recevoir dans la journée.

3) Vous accueillir et vous accompagner dans votre prise en charge

L'organisation en Maison de Santé nous permet de vous assurer un accueil par du personnel dédié tous les jours de la semaine, du lundi au vendredi, de **8 à 20H**.

Cet accueil organisé permet, au-delà de la prise de rendez-vous auprès des professionnels intervenant dans la structure, de :

- coordonner les informations vous concernant entre les différents professionnels de la maison de santé amenés à assurer votre suivi médical ;
- vous orienter vers les professionnels de santé ou services internes ou extérieurs à la maison de santé dont vous avez besoin ;
- organiser les échanges nécessaires avec les établissements de santé ou établissements et services médico-sociaux lorsque votre état de santé le nécessite et notamment avant et après toute hospitalisation.